

Si vous constatez la présence d'oiseaux morts ou malades, ceux-ci sont potentiellement infectés par le virus de la grippe aviaire



Le virus de l'influenza aviaire circule actuellement chez les oiseaux sauvages. Il peut affecter les oiseaux domestiques et présente donc un risque pour l'élevage avicole et la santé publique.

Afin de limiter les risques de diffusion, restez sur les chemins balisés, ne vous approchez pas des oiseaux sauvages, ne les nourrissez pas.

Contactez les services techniques de la Mairie de :

Au